



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020, À 19H00
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 2 décembre 2020. Sont présents à cette séance : Madame la mairesse DEBBIE LAPORTE, mesdames les conseillères CHRISTINE FRANCOEUR, NATHALIE DENAULT et LISE A. ROMAIN, messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE et PIERRE VAILLANCOURT.

Secrétaire d'assemblée: la directrice générale/secrétaire-trésorière madame NAOMIE RIVET.

Aussi présent : un (1) citoyen

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux du 11 novembre 2020 et du 19 novembre 2020
4. PÉRIODE DE QUESTION
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement N° 2021-256 abrogeant et remplaçant le règlement N° 2019-252 portant sur le traitement des élus municipaux
 - 5.2. Téléphone de la mairesse
 - 5.3. Paie de vacances et temps accumulé des employés
 - 5.4. Fermeture du bureau municipal et de la bibliothèque pour le temps des fêtes
 - 5.5. Calendrier des séances du conseil municipal en 2021
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1. Contrat de travail pour l'employé 200-007
8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Calendrier collecte des matières résiduelles 2021
 - 8.2. Réparation sur le camion des matières résiduelles
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1. Autorisation crédit de taxes suite à la démolition d'une propriété concernant le lot 4 638 531 (matricule 8577-86-7832)
11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1. Concours de lumière de Noël
 - 11.2. Certificat pour nouvelles entreprises
 - 11.3. Remplacement du souper Noël
12. FINANCES
 - 12.1. Lecture et adoption - comptes fournisseurs de novembre 2020
 - 12.2. Signataire sur les comptes bancaires
13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
15. CORRESPONDANCE
16. SUIVI DE DOSSIERS
17. VARIA
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse DEBBIE LAPORTE souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle demande une minute de silence pour les femmes victime de violence. Après constatation du quorum, elle souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-12-286

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour est adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

X.X Lettre d'appui
X.X Don à la Coop Hélianthé

X.X Suivi dossier voirie

[DEBBIE LAPORTE]

[GAÉTAN GRAVELINE]

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 NOVEMBRE ET DU 19 NOVEMBRE 2020

2020-12-287

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 novembre et du 19 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de ceux-ci ;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre tel que présenté.

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**5.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
N° 2021-256 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT
N° 2019-252 PORTANT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

2020-12-288

AVIS DE MOTION et **DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT** est par la présente donné par GAÉTAN GRAVELINE qu'un règlement portant le N° 2021-256 « abrogeant et remplaçant le règlement N° 2019-252 portant sur le traitement des élus municipaux », a été déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, qu'une demande de dispense de lecture a été demandée et que chacun des membres du conseil présent reconnaît avoir reçu copie du projet de règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture.

5.2 TÉLÉPHONE DE LA MAIRESSE

2020-12-289

ATTENDU QUE la mairesse doit être disposée à prendre des appels dans le cadre de ces fonctions;

Il est proposé par Nathalie Denault
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge acceptent de verser une indemnité forfaitaire mensuel de 50 \$ à la mairesse pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel.

ADOPTÉE

5.3 PAIE DE VACANCES ET TEMPS ACCUMULÉ DES EMPLOYÉS

2020-12-290

ATTENDU QUE certains employés ont des banques de temps non-écoulées assez importantes, soit de vacances ou temps accumulé ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge veulent régulariser ces soldes dus ;

ATTENDU QUE les employés demandent le privilège de reporter jusqu'à une (1) semaine de vacance à l'année suivante ;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge acceptent que les employés reportent une semaine de vacances à l'année suivante ;

QUE tous autres soldes dus soient versés aux employés le 15 janvier 2021 ;

QUE les vacances annuelles doivent être prises dans l'année en cour selon les modalités de la

Politiques des employés, sinon la directrice générale se réserve le droit de les fixer pour l'employé.

ADOPTÉE

5.4 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LE TEMPS DES FÊTES

2020-12-291

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise la fermeture du bureau durant la période des fêtes; soit du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclusivement;

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise la fermeture de la bibliothèque durant la période des fêtes; soit du 18 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement;

QUE le 24 et 25 décembre, ainsi que le 31 décembre et le 1^{er} janvier sont des journées fériées;

QUE les autres jours de fermeture seront pris en vacances, maladies ou temps accumulé.

ADOPTÉE

5.5 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2021

2020-12-292

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE la Municipalité doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois;

ATTENDU les élections municipales prévues le 7 novembre 2021;

ATTENDU QUE L'article 314.2 de la *loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) prévoit qu'au cours de la période qui commence le 30^e jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale, le conseil d'une municipalité locale ne peut siéger (séance ordinaire ou extraordinaire), sauf s'il survient un cas de force majeure nécessitant son intervention;

ATTENDU QU' il est recommandé de fixer la séance de novembre 2021 au lundi 15 novembre ou à une date ultérieure;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

municipal pour 2021. Ces séances débuteront à 19 h :

Les séances du Conseil Municipal – 2021	
13 janvier	7 juillet
3 février	4 août
3 mars	1 ^{er} septembre
7 avril	7 octobre
5 mai	17 novembre
2 juin	8 décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au règlement 2017-240 sur les modalités de publication des avis publics ;

QUE les dates des rencontres du conseil soient inscrites au calendrier de collecte des matières résiduelles 2021.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRAVAUX PUBLICS

7.1 CONTRAT DE TRAVAIL POUR L'EMPLOYÉ 200-007

2020-12-293

ATTENDU QUE la directrice générale et la mairesse ont préparé un contrat de travail pour l'employé 200-007;

ATTENDU QUE les parties concernées, soit l'employé 200-007 et le conseil municipal ont convenu et accepte les modalités telles que présentées ;

ATTENDU QU' il a débuté ses nouvelles tâches le 23 novembre 2020 ;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorisent Mme Naomie Rivet à signer le contrat de travail de l'employé 200-007 ;

QU' une évaluation après 6 mois, devra être présentée au membre du conseil.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 CALENDRIER DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2021

2020-12-294

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le calendrier de collecte des matières résiduelles 2021 tel que présenté;

QUE le calendrier soit mis dans chaque case postale au bureau de poste de Fort-Coulonge, sur la page Facebook et sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

8.2 RÉPARATION SUR LE CAMION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2020-12-295

ATTENDU QUE le camion Sterling 2008 nécessite des réparations des injecteurs et que la Municipalité du village de Fort-Coulonge a obtenu 2 soumissions pour l'achat des injecteurs;

ATTENDU QUE Gamache va payer la réparation de 1 injecteur et les heures du mécanicien;

ATTENDU QUE la municipalité payera les 5 autres injecteurs;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE La municipalité du village de Fort-Coulonge accepte la soumission la plus basse, de BOWERS MOBILE au coût de 7 758,48 \$.

ADOPTÉE

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 AUTORISATION D'UN CRÉDIT DE TAXES SUITE À LA DÉMOLITION D'UNE PROPRIÉTÉ CONCERNANT LE LOT 4 638 531 (MATRICULE 8577-86-7832)

2020-12-296

ATTENDU QU' une démolition a été effectuée par le propriétaire de l'immeuble désigné sous le matricule 8577-86-7832 ;

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent un crédit de taxes de 164,58 \$ suite à la démolition de l'immeuble portant le matricule 8577-86-7832, et ce, à compter du 18 novembre 2020, soit à la date effective du rapport d'inspection du fonctionnaire désigné à l'urbanisme.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 CONCOURS DE LUMIÈRE DE NOËL

2020-12-297

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal invite la population à participer à un concours de lumières de Noël qui sera jugé le 19 décembre 2020;

QU' il y aura 3 prix, soit un 1^{er} prix de 100 \$, un 2^e prix de 75 \$ et un 3^e prix de 50 \$.

ADOPTÉE

11.2 CERTIFICAT POUR NOUVELLES ENTREPRISES

2020-12-298

ATTENDU QUE Les membres du conseil municipal aimeraient encourager les nouvelles entreprises;

Il est proposé par GAËTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE Les membres du conseil remettront un certificat aux nouvelles entreprises.

ADOPTÉE

11.3 REMPLACEMENT DU SOUPER NOËL

2020-12-299

ATTENDU QUE Chaque année un souper de Noël est organisé pour les employés et conseillers;

ATTENDU QUE dû aux circonstances exceptionnelles du covid-19, aucune rencontre ne sera possible;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE Les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge procède à l'achat d'un billet *Célébration* au coût de 25\$ chacun pour tous les employés.

ADOPTÉE

12. FINANCES

12.1 LECTURE ET ADOPTION - COMPTES FOURNISSEURS DE NOVEMBRE

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

2020-12-300

ATTENDU QUE les comptes du mois de novembre ont été vérifiés par NATHALIE DENAULT et LISE A. ROMAIN;

ET QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 139 120,16 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	19 058,87	\$
Opérations courantes payées	103 762,37	\$
Immobilisations payées	-	\$
Opérations courantes à payer	16 298,92	\$
Total	139 120,16	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 2^e jour du mois de décembre 2020.

NAOMIE RIVET,
Directrice générale / Secrétaire-Trésorière

12.2 SIGNATAIRE SUR LES COMPTES BANCAIRES

2020-12-301

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal du village de Fort-Coulonge nomme les personnes suivantes pour signer les documents bancaires:

- MME DEBBIE LAPORTE, Mairesse ou
- MME NATHALIE DENAULT, Mairesse suppléante (en l'absence du Maire)

ET

- MME NAOMIE RIVET, Directrice générale/Secrétaire-trésorière ou

- MME RENÉE LANCE, Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe (en l'absence de la DG).

ADOPTÉE

13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

13.1 DEMANDE LETTRE D'APPUI AU PROJET DE FROMAGERIE ET BAR LAITIER

2020-12-302

ATTENDU QUE La municipalité du Village de Fort-Coulonge a reçu une de demande d'appui au projet de fromagerie et bar laitier La Drave

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge appuient ce projet avec enthousiasme.

Objet : Lettre d'appui au projet de fromagerie et bar laitier La Drave

Madame, Monsieur,

C'est avec grand plaisir, enthousiasme et fierté que la municipalité du Village de Fort-Coulonge appuie le projet de fromagerie et bar laitier, La Drave, prévue à Fort-Coulonge. Il s'agit là d'un projet dynamique et très valorisant pour l'ensemble de la communauté du Pontiac.

Un tel projet est très intéressant pour le développement socio-économique de la région. Tout d'abord, le projet répond à deux grands besoins : le développement de petites et moyennes entreprises dans le Pontiac et la revitalisation des villages, des rues principales, plus précisément.

En plus de proposer une entreprise novatrice et dynamique, les deux promoteurs du projet souhaitent collaborer avec les différents entrepreneurs du Pontiac. Ils utiliseront notamment le lait produit par des agriculteurs à proximité, et créeront des partenariats avec les restaurateurs locaux.

Le présent projet se veut rassembleur pour la communauté. Le nom choisi pour l'entreprise permet de créer un sentiment d'appartenance pour la population. Pour toutes ces raisons, la municipalité du Village de Fort-Coulonge désire apporter son appui et son support au projet de fromagerie et bar laitier, La Drave.

Veuillez accepter madame, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Signature

Municipalité du Village de Fort-Coulonge
Debbie Laporte
Mairesse
134 rue Principale, Fort-Coulonge, Qc J0X 1V0
819-683-2259 poste 222
debro@hotmail.com

ADOPTÉE

13.2 DON DE 500\$ À LA COOP HÉLIANTHE POUR UN TAPIS DE PLAGE

2020-12-303

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal du village de Fort-Coulonge donne un don de 500 \$ pour aider à l'achat d'un tapis de plage pour personne à mobilité réduite, celui-ci sera installé à la plage du Pont Blanc a l'été 2021.

ADOPTÉE

14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

15. CORRESPONDANCE

16. SUIVI DE DOSSIERS

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-12-304

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 20h22.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire

Debbie Laporte
Mairesse

Naomie Rivet
Directrice générale

« Je, Debbie Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».